

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 27 JANVIER 2021 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Ginette Côté, vice-présidente
 Claude Lévesque, PDG par intérim et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Roger Dubé
 Geneviève Fafard
 Josée Francœur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 France St-Pierre
 Solange Turgeon

ABSENCE

Jean-Marie Volland

Invités : Régis Harvey, conseiller senior au PDG
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2021-01-001

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 27 janvier 2021 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance spéciale à huis clos du 18 novembre 2020**

Madame Solange Turgeon mentionne que la vice-présidence ayant été confiée à madame Ginette Côté en septembre dernier, une modification doit être apportée à cet effet dans la liste des présences.

Résolution 2021-01-002

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 18 novembre 2020 avec la modification proposée à la liste des présences.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance publique régulière du 18 novembre 2020

Résolution 2021-01-003

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.3. Séance spéciale à huis clos du 10 décembre 2020

Résolution 2021-01-004

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 10 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Il y a maintenant plus d'un an que le Québec est plongé dans la crise sanitaire de la COVID-19. Et ce n'est pas encore terminé; mais il y a de l'espoir devant nous. Avec le début de la vaccination des personnes âgées, du personnel médical et, depuis peu, de la population, nous pouvons rêver de jours meilleurs, et ce, dans un avenir, nous le souhaitons tous, plus ou moins rapproché.

Durant cette dernière année, tous les acteurs du monde de la santé ont été sursollicités. Nous vous l'avons démontré à plusieurs reprises, mais, encore une fois, je vous dis merci pour tout ce que vous avez accompli jusqu'à maintenant.

Un simple merci, c'est beaucoup, mais ce qui est encore plus précieux, c'est de respecter les consignes toutes simples de garder la distanciation physique, de se laver les mains et de porter le couvre-visage. Ça, c'est le plus bel encouragement que la population peut vous démontrer.

Je veux saluer l'arrivée de monsieur Régis Harvey à titre de conseiller senior à la Direction générale. Monsieur Harvey a une vaste expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le CISSS de la Côte-Nord saura profiter de sa vaste expérience pour, entre autres, mettre en place les éléments nécessaires afin de juguler le très important déficit du CISSS.

La main-d'œuvre indépendante étant un facteur très important de notre déficit, nous adopterons au cours de cette séance, une résolution appuyant les démarches de la Direction générale auprès du gouvernement du Québec visant à mettre en place des mesures efficaces pour abaisser de façon significative l'utilisation de ce type de main-d'œuvre.

Je veux aussi souligner l'arrivée de madame Chantal Gadbois afin de consolider toute l'équipe des soins infirmiers.

Autre point majeur que nous adopterons au cours de cette séance publique, c'est le plan d'action 2020-2022 à l'égard des personnes handicapées. Ce plan sera axé sur l'employabilité des personnes handicapées, l'information, la sensibilisation, l'accès au Web et aux documents, un approvisionnement accessible et finalement un accès aux installations.

6. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, fait part de quelques activités qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- Règles mises en place en raison du passage de la Côte-Nord en zone rouge COVID-19;
- Accueil d'un conseiller senior contractuel à la Direction générale;
- Création de la cellule G8 qui réunit presque quotidiennement les représentants de la santé publique, du département de pharmacie, de la Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique et de la Direction générale pour la gestion du volet de la vaccination et de la distribution des vaccins sur le territoire;
- Réunions, deux fois par semaine, avec la cellule innue en suivi de la gestion de la pandémie, avec la participation des docteurs Stanley Vollant et Amir Khadir;
- Réunion de la Direction de santé publique avec le ministre responsable de la région de la Côte-Nord, monsieur Jonatan Julien, et la ministre déléguée au Développement économique régional, madame Marie-Ève Proulx, concernant l'enlignement à prendre après le confinement prévu jusqu'au 8 février;
- Offensive lancée par la Direction de santé publique afin de mettre en place une stratégie visant à maintenir l'activité physique des personnes âgées en perte d'autonomie et ainsi éviter le déconditionnement. Malgré le nombre de cas COVID peu élevé sur la Côte-Nord, les activités des blocs opératoires sur la Côte-Nord sont tout de même ralenties en raison de l'impact significatif du confinement chez les personnes âgées qui occupent un nombre élevé de lits de longue durée;
- Projet de groupe de médecine familiale universitaire à Sept-Îles (un GMF-U est déjà en place à Baie-Comeau) :
 - Rencontre avec la faculté de médecine de l'Université Laval;
 - Présentation du projet auprès de la communauté d'Uashat mak Mani-Utenam;
 - Le CISSS souhaite que ce projet inclue une portion importante liée à la santé des Autochtones;
- Participation à la Conférence administrative régionale (CAR) qui réunit l'ensemble des organismes et ministères provinciaux sur le territoire de la Côte-Nord;
- Visite d'inspection du Ministère en CHSLD : rapport très positif de la part du Ministère. Monsieur Lévesque remercie les équipes en place pour le travail qu'elles accomplissent;
- Rencontres hebdomadaires de l'ensemble des directions du CISSS avec les instances syndicales pour discuter et répondre aux interrogations. Mises en place au départ dans le cadre de la pandémie, d'autres sujets sont discutés lors de ces réunions.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

<p>Mario Dufour Citoyen de Sept-Îles</p>	<p>Hôtel de ville de Sept-Îles (Dépôt étude patrimoniale) <i>Étude et recommandations – Il serait important que le conseil d'administration soit saisi de l'étude patrimoniale qui nous informe de l'importance de notre hôtel de ville dans notre milieu et fait même partie du paysage urbain canadien.</i> <i>Les intentions de l'Hôpital de Sept-Îles d'acquérir l'hôtel de ville pour y construire un stationnement, c'est détruire un bâtiment de valeur, un bien culturel et un symbole essentiel et va à l'encontre de tout concept social, culturel et urbain, selon les propos de madame Phyllis Lambert, directeur et fondateur émérite du Centre canadien d'architecture de Montréal.</i> <i>Quel sera le coût final pour chaque case de stationnement que désire obtenir le CISSS en faisant l'acquisition de l'hôtel de ville de Sept-Îles?</i></p>
<p>Michael Jourdain Membre d'Uashat mak Mani-Utenam</p>	<p><i>Santé des Autochtones d'Uashat mak Mani-Utenam</i></p>

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

En l'absence du docteur Jean-François Labelle, les affaires médicales sont présentées par le docteur Roger Dubé.

9.1.1. Renouvellement des privilèges des dentistes – D^r Éric Trudel (amendement)

Un amendement à la résolution 2020-12-217, adoptée par le conseil d'administration en décembre dernier, est nécessaire afin que l'installation de la Basse-Côte-Nord figure, comme elle se doit, aux installations visées par les privilèges du D^r Trudel.

Résolution 2021-01-005

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 24 novembre 2020;

Attendu la recommandation du chef de département clinique concerné;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-455);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges en « dentisterie » du D^r Éric Trudel, dentiste, numéro de permis 290786, à titre de membre associé à l'installation principale de la Basse-Côte-Nord et à l'installation secondaire de Fermont;
- **Que** ce renouvellement soit valide pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements de l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Démission

Résolution 2021-01-006

Attendu la démission du D^r Pierre Grondin, radiologiste, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 21 décembre 2020 et annonçant sa démission à compter du 25 juin 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-3);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Pierre Grondin, radiologiste, numéro de permis 87669, à compter du 25 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.1.2.1. Amendement à la démission du D^r Pierre Grondin

Résolution 2021-01-007

Attendu les informations additionnelles apportées par le D^r Jean-François Labelle qui s'est joint à la séance publique en cours de réunion;

Il est proposé et appuyé :

- **De reporter**, jusqu'à nouvel ordre, la décision portant sur l'acceptation de la démission du D^r Pierre Grondin, radiologiste, numéro de permis 87669.

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Nomination du chef régional au département d'obstétrique-gynécologie

Résolution 2021-01-008

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Considérant l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Considérant l'article 5.4 du règlement du département d'obstétrique-gynécologie en lien avec l'alternance de la chefferie;

Considérant la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-2);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Isabelle Bossé, numéro de permis 01447, à titre de chef régionale du département d'obstétrique-gynécologie à compter du 7 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. COVID-19

11.1.1. État de la situation sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive et directeur adjoint à la Direction de la santé publique du CISSS de la Côte-Nord, présente l'état de situation épidémiologique de la Côte-Nord portant sur la COVID-19. Il mentionne, notamment, que la région totalise à ce jour 340 cas, dont 213 sont survenus depuis le début de la deuxième vague. Après avoir atteint un sommet en un mois avec 101 cas confirmés en décembre dernier, la situation s'est stabilisée sur la Côte-Nord depuis le 1^{er} janvier.

Le docteur Fachehoun souligne l'excellente collaboration de la population et l'adhésion des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières aux mesures de santé publique.

11.1.2. État de situation sur la vaccination

Madame Nathalie Castilloux, directrice générale adjointe par intérim au CISSS de la Côte-Nord, mentionne qu'un comité stratégique est en place depuis le début de décembre afin d'orienter les décisions et l'organisation de la vaccination sur tout le territoire nord-côtier, selon la priorisation des clientèles ciblées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La vaccination ayant débuté le 23 décembre sur la Côte-Nord, 6727 personnes ont été vaccinées au 26 janvier 2021. La planification et l'organisation de la vaccination de masse et de l'administration des deuxièmes doses sont en cours afin d'être fin prêts lors de la réception des prochaines doses disponibles.

11.2. Procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance – Mise à jour

Résolution 2021-01-009

Attendu l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

Attendu les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada qui exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres (norme 13);

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a adopté, le 18 mars 2020, la politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité de son système de gouvernance;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord a adopté, le 17 juin 2020, la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité de son système de gouvernance qui précise les modalités d'évaluation prévues pour l'ensemble du fonctionnement du système de gouvernance du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'adoption de la mise à jour de la procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance afin de clarifier à qui s'adressent les questionnaires d'évaluation et par quel moyen ils sont remplis;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Bilan annuel 2019-2020 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées et plan d'action 2020-2022 à l'égard des personnes handicapées

Résolution 2021-01-010

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a adopté le plan d'action de l'établissement le 14 juin 2017;

Attendu que la mise en œuvre du plan d'action a débuté en octobre 2017;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tels que présentés :
 - le bilan annuel 2019-2020 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord;
 - le plan d'action 2020-2022 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Maison des aînés de Baie-Comeau – Transaction

Résolution 2021-01-011

Attendu que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a annoncé officiellement la création de 2600 nouvelles places d'ici 2022, dont 48 places pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu que la Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire de projet, a mis en place une équipe maîtresse de travail;

Attendu que la transaction soumise au conseil d'administration permet d'envisager le début du chantier au printemps 2021;

Attendu que l'acquisition sera financée par le Plan québécois des infrastructures;

Attendu que l'immeuble deviendra partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'entériner** l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et le CISSS de la Côte-Nord;
- **D'entériner** l'acte de vente à intervenir entre La Tour de Garde, Société de Bibles et de Traités du Québec et le CISSS de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président-directeur général à signer, pour et au nom du CISSS de la Côte-Nord, l'acte notarié, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu par la Loi, le conseil d'administration du CISSS a adopté, en juin 2019, le protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental. Un rapport sur l'application de ce protocole doit être déposé pour information au conseil d'administration au moins tous les trois mois.

Ainsi, du 1^{er} avril 2020 au 2 janvier 2021 (périodes 1 à 10) :

- 96 mises sous garde préventives ont été appliquées, dont 95 en centre hospitalier (46 à Baie-Comeau, 7 en Haute-Côte-Nord, 6 en Minganie et 36 à Sept-Îles) et une en CLSC (à Fermont);
- 40 mises sous garde provisoires ont été appliquées en centre hospitalier, soit 20 à Sept-Îles, 17 à Baie-Comeau et 3 en Minganie;
- 20 mises sous garde autorisées ont été appliquées en centre hospitalier, soit 8 à Baie-Comeau et 12 à Sept-Îles;
- 60 mises sous garde ont été présentées au tribunal par l'établissement (incluant celles provisoires et autorisées), soit 25 à Baie-Comeau, 32 à Sept-Îles et 3 en Minganie.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 13 janvier 2021, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier. Cette réunion a été ajournée au 21 janvier, compte tenu du temps disponible).

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 11 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 4 novembre 2020, 6 recommandations ont été complétées le 13 janvier 2021 et 74 dossiers demeurent en étude;

- Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
- Adoption du projet de loi 52 (*visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés*) – Présentation des quatre objectifs;
- Échanges sur la transmission des conclusions de la commissaire au conseil d'administration du CISSS;
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi de la stérilisation rapide des instruments de dentisterie à l'Hôpital de Sept-Îles;
 - Protecteur du citoyen – Délai de triage;
 - Mesures de compensation liées à la perte des biens des usagers;
 - Déclarations des incidents/accidents;
- Autres dossiers :
 - Vaccination COVID-19;
 - État de situation de la COVID-19.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 22 janvier 2021, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 18 novembre 2020;
- Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance – Mise à jour;
- Règlement portant sur la formation continue et le profil des administrateurs – Révision;
- Résultats des évaluations du fonctionnement des comités du conseil d'administration;
- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration;
- Affichage du poste de président-directeur général;
- Affaires autochtones;
- Prochaines réunions du comité de gouvernance et d'éthique par Zoom;
- Procès-verbaux/comptes-rendus des réunions des comités;
- Suivi des grands dossiers du CISSS par les membres du conseil d'administration.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 26 janvier 2021, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Impact financier de la main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Recommandation du rapport financier trimestriel (AS-617).

12.3.1 Rapport financier trimestriel au 5 décembre 2020

Résolution 2021-01-012

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu la démarche conjointe avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de trouver des solutions pérennes;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 9, se terminant le 5 décembre 2020, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 41 631 938 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et le président-directeur général par intérim à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 16 décembre 2020 et le 20 janvier 2021, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

La réunion du 16 décembre portait sur les points suivants :

- Délestage et application des arrêtés ministériels;
- Nomination du chef de service – Liste de rappel, avantages sociaux et rémunération;
- Suivi de dossiers – Main-d'œuvre indépendante;
- Visite du président-directeur général par intérim en Basse-Côte-Nord;
- État de situation – Encadrement;
- Évaluation du fonctionnement du comité ressources humaines.

Par ailleurs, voici les sujets abordés lors de la réunion du 20 janvier 2021 :

- Campagne de vaccination du personnel;
- Prise de position du conseil d'administration concernant la main-d'œuvre indépendante.

12.4.1 Prise de position du conseil d'administration concernant la main-d'œuvre indépendante

Résolution 2021-01-013

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord vit une situation de pénurie de personnel depuis de nombreuses années;

Attendu que cette situation de pénurie de personnel est exacerbée par la pandémie de la COVID-19;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord redouble d'efforts pour recruter le personnel nécessaire afin de répondre aux besoins, mais les ressources qualifiées disponibles sont insuffisantes;

Attendu que, bien que les maisons d'enseignement soient au rendez-vous pour nous supporter et mettre sur pied des programmes de formation adaptés à notre réalité, elles sont confrontées aux mêmes difficultés de recrutement et à des taux d'inscription qui ne permettent pas de combler nos besoins;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord utilise depuis plusieurs années les services de la main-d'œuvre indépendante pour couvrir ses besoins en soins infirmiers et en préposés aux bénéficiaires;

Attendu que l'État assure le financement de nouveaux services à la population dans le contexte de la pandémie, mais que les ressources qualifiées et disponibles pour les dispenser sont toutes aussi rares;

Attendu que les déficits budgétaires des dernières années au CISSS de la Côte-Nord sont liés, en bonne partie, aux coûts de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante;

Attendu que les efforts déployés par le président-directeur général par intérim et la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques afin de trouver des moyens de circonscrire le problème n'ont pas donné les résultats escomptés;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux a fixé un plafond tarifaire par titre d'emploi pour tout contrat signé après le 13 mars 2020 pour le recours à la main-d'œuvre indépendante;

Attendu que ces règles imposées par le ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'usage d'agences de main-d'œuvre indépendante limitent la possibilité de conclure des ententes sur la Côte-Nord, car le taux plafond ne nous permet pas de proposer un salaire concurrentiel incluant le transport et l'hébergement;

Attendu que l'offre de personnel des agences de main-d'œuvre indépendante n'est pas suffisante pour couvrir tous nos besoins de personnel en ce moment;

Attendu la recommandation du comité ressources humaines au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **D'appuyer** le président-directeur général par intérim et la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques à poursuivre les démarches actuelles afin d'examiner toute hypothèse possible pour contrer cette problématique auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- **D'adresser**, auprès des principales firmes liées par contrat à notre établissement, les enjeux inhérents à la main-d'œuvre indépendante et prévoir des rencontres assidues pour explorer des hypothèses de solution;
- **D'adresser**, au ministère de la Santé et des Services sociaux, la recommandation du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;
- **De poursuivre** les démarches de collaboration avec les établissements du Québec expérimentant des problématiques similaires afin d'échanger sur des hypothèses de solution.

Adopté à l'unanimité.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que le comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord (CUCI) a reçu les réponses aux enjeux déposés pour l'année 2020-2021. Un des enjeux prioritaires retenus portait sur l'effet de la pandémie sur les services de santé et les services sociaux.

Le comité des usagers est inquiet des effets de la pandémie sur les services, mais surtout de savoir quels seraient les impacts pour les usagers ainsi que sur les clientèles vulnérables. Des échanges avec l'établissement nous permettent d'assurer un suivi vigilant.

L'année 2021 aura fait vivre un second confinement aux usagers de l'ensemble du Québec auquel s'est ajouté un couvre-feu créant, chez les usagers nord-côtiers, divers sentiments. Il y a ceux et celles qui continuent de suivre les mesures sanitaires, ce qui a permis à notre région d'obtenir le résultat très enviable que nous connaissons et nous les remercions pour tous les efforts consentis et à venir. Pour une autre partie de la population, un sentiment d'injustice a été ressenti, comme on a pu le constater lors de la marche du 16 janvier dernier durant laquelle une quarantaine de personnes ont manifesté à Baie-Comeau.

Donc, la conciliation des points de vue en matière de protection contre la propagation de la COVID-19 et les libertés sociales et économiques demeure un enjeu constant pour la population nord-côtière.

La vaccination, débutée en décembre et toujours en cours, a mis un baume sur les inquiétudes de certains usagers et a créé beaucoup d'espoir pour une sortie de crise qui se pointe à l'horizon. On

voit tout le travail effectué par le personnel de la santé sur le terrain et nous tenons à leur adresser nos sincères remerciements. Nous souhaitons également sensibiliser les employés qui hésiteraient à se faire vacciner à bien mesurer les bienfaits du vaccin, ne serait-ce que pour la protection qu'il procure. Nous sommes d'avis que de faire partie d'un groupe priorisé comme employé de la santé est un privilège que bien des usagers souhaiteraient avoir.

Par ailleurs, l'accessibilité à un moyen de transport permettant aux usagers de se rendre à un rendez-vous médical demeure un enjeu important pour les usagers du secteur est de la Côte-Nord. L'arrêt de service du transporteur routier cause bien des maux de tête aux usagers, certains devant même annuler ou reporter leurs rendez-vous. Heureusement, l'utilisation de la télésanté permettra un meilleur suivi pour certains usagers. Nous suivrons avec intérêt les développements de ce service si essentiel pour les usagers nord-côtiers.

La pandémie a aussi modifié le fonctionnement de nos comités sur le territoire. Le fait de passer à l'ère numérique a permis d'avoir accès à des formations pour l'ensemble des bénévoles, à une fraction du coût habituel. En fait, ce pourrait être une formule à conserver après la pandémie. Cela a aussi permis de maintenir les rencontres, chaque comité y allant à son rythme et se dotant de différents équipements au cours de la dernière année. Cependant, une préoccupation demeure quant à l'accès aux résidents pour les comités de résidents. Les comités se demandent comment vont les résidents à travers cette pandémie. Les visites n'ayant plus cours, il est difficile de saisir le pouls des résidents sur les impacts qu'a sur eux la pandémie.

On note aussi des listes d'attente plus longues pour avoir accès à une place en CHSLD. Il y a aussi les deux projets de maisons des aînés qui doivent voir le jour en 2022. Mais d'ici là, quels seront les impacts de la pandémie sur les listes d'attente?

Finalement, pour les prochaines semaines, l'accent sera mis sur le comité des usagers du CPRCN qui, rappelons-le, faisait aussi partie de nos enjeux. Nous en sommes à regarder quel modèle fonctionne dans les autres régions et à vérifier ce qui pourrait s'appliquer sur la Côte-Nord. Le comité des usagers du CPRCN a conservé le nom du Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord. Il est le seul comité régional au Québec qui dessert plusieurs missions rattachées aux usagers les plus vulnérables de notre système de santé et de services sociaux, soit les jeunes et leurs parents en lien avec la Direction de protection de la jeunesse, les usagers en déficience intellectuelle, en déficience physique et en troubles du spectre de l'autisme ainsi que les usagers en dépendance. Ici, on ne parle plus de défis, mais, dans le présent contexte, d'attentes irréalisables en matière d'accompagnement pour nos usagers les plus vulnérables. Heureusement, des canaux de communication sont actuellement ouverts et nous sentons un intérêt soutenu de l'établissement afin de trouver une solution à cette situation.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Michael Jourdain Membre d'Uashat mak Mani-Utenam	<i>Est-ce qu'un protocole a été établi concernant la vaccination COVID, à savoir si les employés vaccinés seraient mis en quarantaine? Et quel vaccin est privilégié pour la vaccination du personnel de la santé?</i>
Sophie-Anne Mailloux, journaliste	<i>Quelle est la procédure à suivre pour devenir membre du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord? Est-ce qu'il y a une ouverture possible pour ajouter un poste au conseil d'administration pour les communautés autochtones?</i>
	<i>Quels sont les délais de réalisation du projet de maison des aînés à Havre-Saint-Pierre? Est-ce que les intervenants concernés sont informés des modifications à l'échéancier?</i>

15. Clôture de la séance

Résolution 2021-01-014

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 27 janvier 2021 à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité.

Denis Miousse
Président

Claude Lévesque
Secrétaire